

Statistiques sur les déchets

1999/0010(COD) - 10/12/2001 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée de la Commission intègre 13 des 28 amendements adoptés par le Parlement européen en première lecture. Ces amendements visent notamment à: - clarifier le texte, soit parce qu'ils visent à accroître la comparabilité des données; - supprimer la période transitoire après l'adoption du règlement; - étendre la couverture statistique aux déchets produits par l'agriculture et la pêche; - étendre la collecte annuelle de données aux opérations de valorisation. En ce qui concerne dix des amendements formulés, la Commission a modifié sa proposition afin de tenir compte partiellement des préoccupations exprimées par le Parlement.